e au Tribunal de Commerce de N
enregistrée sous le n° 10497

à Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce de Nanterre

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
-4 AVR. 2011
DEPOT N° 10628

REQUETE A FIN DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE A LA SCISSION

La soussignée

90B3659

Franfinance, société anonyme au capital de 31.357 776,00 €, dont le siège social est 57-59 avenue de Chatou – 92500 Rueil Malmaison, dont le numéro d'identification unique est le 719 807 406 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 1990 B 03659 (« **Franfinance** »), représentée par Monsieur Touati Gérard, directeur général,

Ayant pour avocat la SCP Salans & Associés, Avocat au Barreau de Paris demeurant 5 boulevard Malesherbes - 75008 Paris (Tél 01 42 68 48 00 - Fax 01 42 68 15 45 - Toque P372)

A l'honneur de vous exposer que :

Dans le cadre de la restructuration des activités de Franfinance, Franfinance envisage de filialiser (par voie d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions tel que visé à l'article L. 236-22 du Code de commerce), avec effet rétroactif au 1er janvier 2011, au sein de la société SG Equipment Finance Iberia S.A. (une société de droit espagnol constituée et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Madrid depuis le 23/12/2010), sa succursale espagnole constituant une branche complète d'activité de « Financement d'équipements industriels sous forme de prêts moyen terme et de leasing », telle que cette activité est exercée directement par la succursale à ce jour, sis CALERUEGA 81 - 28033 MADRID - ESPAÑA.

Cet apport serait rémunéré par l'émission, par la société SG Equipment Finance Iberia S.A., d'actions nouvelles au profit de Franfinance.

La réalisation de cette opération d'apport partiel d'actif rend nécessaire, par application des dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce, l'intervention d'un ou plusieurs commissaires à la scission, désignés par décision de justice, chargés d'établir, sous leur responsabilité, un rapport écrit sur les modalités de l'apport partiel d'actif et de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable et, en outre, d'apprécier sous leur responsabilité la valeur des apports en nature et le cas échéant, les avantages particuliers et d'établir à cet effet, le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

REÇU
28 MARS 2011
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

C'est pourquoi la requérante demande qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner, par application des dispositions des articles précités du Code de commerce, un ou plusieurs commissaires à la scission qui auront les missions décrites au paragraphe ci-dessus et de leurs évaluations, constatations et avis, dresser les rapports prévus par les textes susvisés qui seront mis à la disposition des actionnaires des sociétés intéressées.

La valeur de l'apport et les éléments d'appréciation figurent dans l'Annexe jointe à la présente requête.

Il est ici précisé qu'à la connaissance de la soussignée il n'y a pas de commissaires aux comptes qui pourraient se trouver dans l'un des cas d'incompatibilités prévus par le Code de commerce, sauf ceux indiqués dans l'Annexe ci-jointe.

Et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ses sentiments respectueux.

Fait à Paris, le 25 mars 2011

Thierry Renaud de la Faverie
Avocat à la Cour

ANNEXE

INFORMATIONS DEMANDEES	SG Equipment Finance Iberia S.A. (Bénéficiaire)[1]	Franfinance (Apporteuse)
Activité	Sans activité commerciale à ce jour mais destinée à reprendre l'activité de Franfinance décrite dans la présente annexe, en conséquence de l'apport partiel d'actif objet de la présente requête	La réalisation de toutes opérations de crédit ou assimilées portant sur des biens mobiliers quelconques à usage des particuliers et sur les biens d'équipement y inclus notamment toutes opérations de crédit-bail mobilier de tous biens professionnels et véhicules. Toutes opérations de location assorties d'une option d'achat. Toutes opérations de crédit à moyen terme octroyé exclusivement dans le cadre d'opérations de consolidation de crédits, des crédits immobiliers sous forme amortissable, au profit d'une clientèle de particuliers.
Chiffre d'affaires	Premier exercice social en cours	Produit Net Bancaire de 8.259 KEUR (Chiffre d'affaires de l'Activité Apportée) *(exercice 2010 – non audité)*
Actif net	Premier exercice social en cours	Capitaux propres (3.183) KEUR *(exercice 2010 – non audité)*
Total du bilan	Premier exercice social en cours	409.715 KEUR *(exercice 2010 – non audité)*
Nombre de salariés	Néant car société sans activité à ce jour	34 salariés fin 2010

[1] Cette société a été récemment constituée et sera sans activité jusqu'à l'approbation de l'apport.

INFORMATIONS DEMANDEES	SG Equipment Finance Iberia S.A. (Bénéficiaire)[1]	Franfinance (Apporteuse)
Nom et adresse des commissaires aux comptes titulaire et suppléant	Aucun commissaire aux comptes pour le moment n'est nommé	Titulaire Ernst&Young Audit Faubourg de l'Arche 11, allée de l'Arche 92037 Paris-La Défense Cedex Suppléant Picarle et Associés Faubourg de l'Arche 11, allée de l'Arche 92037 Paris-La Défense Cedex Titulaire Deloitte & Associés 185 av Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine Suppléant BEAS 7-9 Villa Houssay 92200 Neuilly-sur-Seine
Nom et adresse des autres commissaires aux comptes en position d'incompatibilité	KPMG Immeuble Le Palatin 3 cours du Triangle 92939 Paris La Défense	
Nature des apports	Succursale espagnole constituant une branche complète d'activité de « Financement d'équipements industriels sous forme de prêts moyen terme et de leasing », telle que cette activité est exercée directement par la succursale à ce jour, sis CALERUEGA 81 - 28033 MADRID - ESPAÑA.	
Montant approximatif des apports	Sur la base des comptes au 31 décembre 2010, non encore audités de Franfinance, les valeurs approximatives suivantes peuvent être retenues pour la détermination de l'actif apporté à SG Equipment Finance Iberia S.A.et du passif pris en charge par cette dernière *Se reporter aux comptes 2010 joints ainsi qu'aux montants communiqués en page 3 de la présente annexe*	
Mode d'évaluation des apports	Méthode de valorisation retenue Méthode des cash-flows / dividendes actualisés	
Type d'opération envisagée	Apport partiel d'actif régime des scissions	
Date de l'assemblée projetée	Les décisions relatives à l'approbation de l'apport partiel d'actif sont actuellement prévues pour la fin du mois de mai 2011, étant précisé que l'opération sera réalisée avec effet rétroactif au 1er janvier 2011	

FRANFINANCE

Succursale Madrid (Espagne)

BILAN SOCIAL 2010

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales, CCP	28	29
Créances sur les établissements de crédit	468	942
Créances sur la clientèle	139 221	86 737
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	95 797	89 666
Opérations de location simple	168 309	181 624
Immobilisations incorporelles	58	115
Immobilisations corporelles	96	140
Autres actifs	1 036	4 288
Comptes de régularisation	4 702	5 267
Total Actif	409 715	368 808

FRANFINANCE

Succursale Madrid (Espagne)

BILAN SOCIAL 2010

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	405 678	370 140
Comptes créditeurs de la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passifs	5 773	2 246
Comptes de régularisation	1 447	1 032
Provisions		
Capital souscrit		
Primes d'émission		
Réserves		
Subvention d'investissement		
Report à nouveau	(4 610)	(614)
Résultat de l'exercice (+/-)	1 427	(3 996)
Total Passif	409 715	368 808

FRANFINANCE

Succursale Madrid (Espagne)

HORS BILAN 2010

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement donnés		
Engagements de garantie donnés		
Engagements sur titres donnés		
Total	0	0

ENGAGEMENT RECUS	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	11 092	
Engagements sur titres reçus		
Total	11 092	0

FRANFINANCE

Succursale Madrid (Espagne)

COMPTE DE RESULTAT 2010

(en milliers d'euros)

	31/12/2010	31/12/2009
+ Intérêts et produits assimilés	7 279	5 712
- Intérêts et charges assimilés	(12 641)	(15 319)
+ Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	6 039	7 130
- Charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	(1 631)	(183)
+ Produits sur opérations de location simple	77 039	78 258
- Charges sur opérations de location simple	(67 627)	(67 981)
+ Revenu des titres à revenu variable		
+ Commissions (Produits)	380	234
- Commissions (Charges)	(255)	(184)
+ Gains sur opérations financières		
- Pertes sur opérations financières	(393)	
+ Autres produits d'exploitation	69	48
- Autres charges d'exploitation		
Produit net bancaire	*8 259*	*7 715*
- Charges générales d'exploitation		
- Frais de personnel	(2 442)	(2 419)
- Autres frais administratifs	(2 155)	(2 231)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(139)	(169)
Résultat brut d'exploitation	*3 523*	*2 896*
+/- Coût du risque	(1 077)	(8 605)
Résultat d'exploitation	*2 446*	*-5 709*
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(408)	
+/- Résultat ordinaire avant impôt :	*2 038*	*-5 709*
Impôt sur les bénéfices	(611)	1 713
+/- Résultat de l'exercice	*1 427*	*-3 996*

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE
Le Président

ORDONNANCE
2011O00497

Nous, Président du Tribunal de commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Nommons Jean Pierre Colle. c/o GRANT Thornton
100 Rue de Courcelles
75849 PARIS CEDEX 17

en qualité de

☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers

☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce

☐ Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire(s) ci-dessus désigné(s) nous fera (ont) parvenir une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission (modèle enjoint). La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'en outre, cette attestation sera jointe au rapport du (des) commissaires(s).

Disons que le (ou les) commissaire(s) désigné(s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le(s) commissaire(s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de se (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 19/07/2011
Y LELIEVRE